

PROCES-VERBAL DU SYNDICAT DU STADE

DU 31 MARS 2017

N°3

ETAIENT PRESENTS

Mme PETITPAS, M. SARFATI, M. KLEIBER, M. DUBOS, M. SUEUR Vice Président,
M. MANFREDI, M. HAIMART, Mme COULONGES.

ABSENTS EXCUSES

Mme SCOLAN Présidente, M. TIR, M. MASSERANN, M. BEVALET, Mme LHOTE,
Mme FERIEN, M. BASSOT, Mme MALEY.

PROCURATION

Mme LHOTE

A

M. HAIMART.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

M. AUBERT, Secrétaire Administratif,
M. MORGANT, Responsable Technique,
Mme AYADI, Responsable Administratif.

LA SEANCE EST OUVERTE A 19 H 00

01 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 MARS 2017

Rapporteur : Monsieur SUEUR

Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal est adopté à l'unanimité.

02 – COMPTE DE GESTION DU TRESORIER – EXERCICE 2016

Rapporteur : Monsieur SUEUR

Le COMITE SYNDICAL, après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte de Gestion du Syndicat Intercommunal en vue de l'Aggrandissement et de la Gestion du Stade à Deuil-la-Barre, établi par Monsieur le Trésorier Principal de Montmorency pour l'exercice 2016.

03 – COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2016

Rapporteur : Monsieur SUEUR

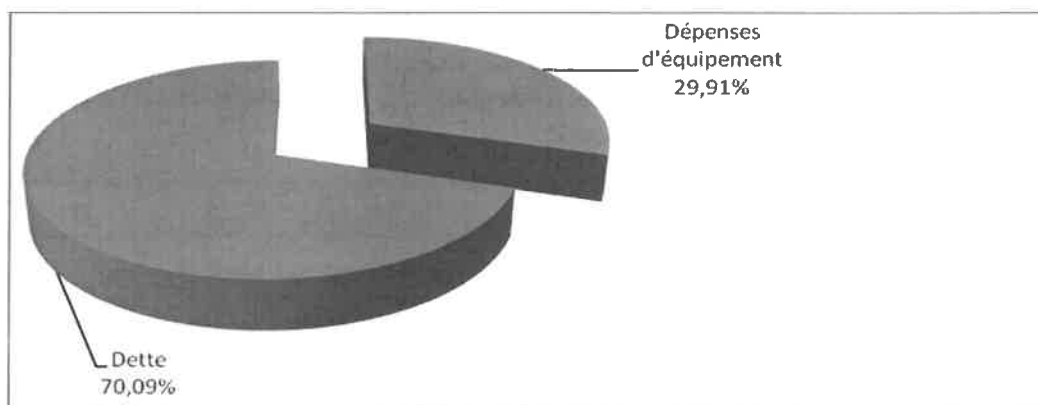
Le Compte Administratif 2016 fait apparaître un excédent global de clôture de **378 441.33 €** composé d'un déficit d'investissement de 187 154.85 € et d'un excédent de fonctionnement de 565 596.18 €.

I - SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'année 2016 : Section déficitaire : - 59 663.82 €

Il convient d'ajouter à ce résultat, la reprise du déficit constaté en 2015 qui s'élève à -127 491.03 € et qui porte le résultat à fin 2016 à un déficit de -187 154.85 €.

A – DEPENSES



D'un montant de **495 820.61 €**, soit 55.09 % de la prévision budgétaire totale, les dépenses d'investissement sont constituées par :

1. L'amortissement de la dette :

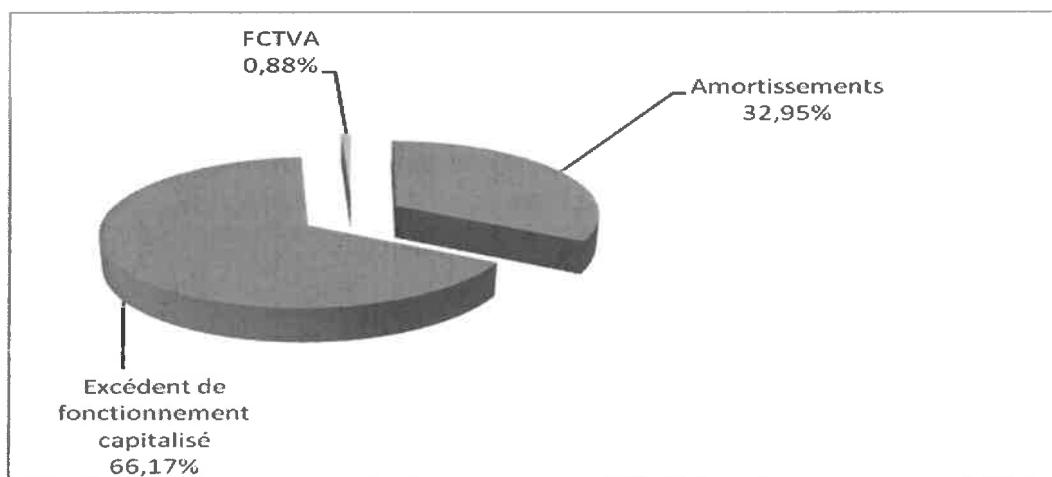
⇒ Le remboursement du capital des emprunts pour 347 532.80 €

2. Les dépenses d'équipement prévues au Budget Primitif effectivement mandatées en 2016 s'élèvent à **148 287.81 €**, soit un taux de réalisation de 26.96 %.

Dépenses principalement composées des travaux d'extension du réseau d'assainissement séparatif dans l'enceinte du stade, d'acquisition de matériels pour l'entretien des espaces verts (autoportée), de matériels destinés à l'entretien des locaux et de mobilier (tables + chaises).

Les restes à réaliser pour un montant de **8 856.00 €** correspondent aux dépenses d'investissement engagées, non-mandatées au 31 décembre 2016, reportées en 2017.

B – RECETTES



Elles s'élèvent à **436 156.79 €**.

1. Les ressources propres du syndicat, s'élèvent à 292 435.02 € :

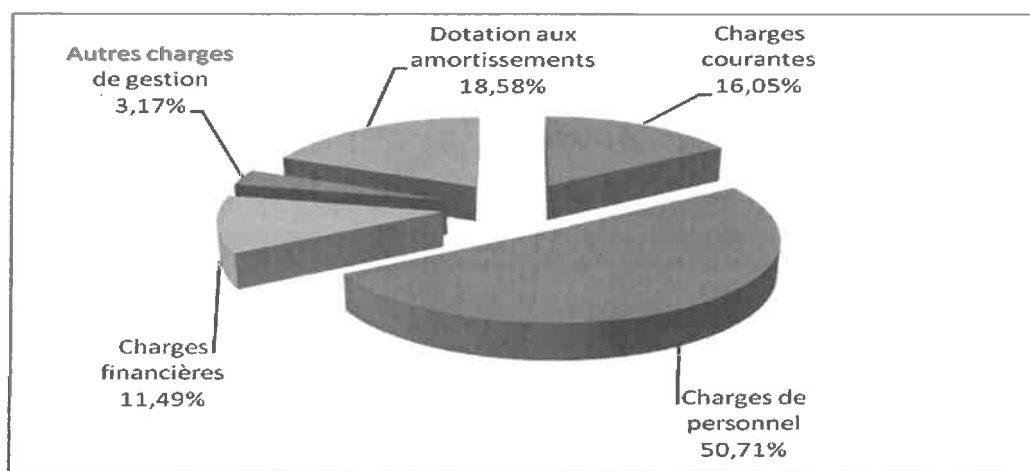
- ⇒ L'excédent de fonctionnement capitalisé pour 288 613.59 €
- ⇒ Le Fonds de compensation de la T.V.A pour 3 821.43 €

2. Les opérations d'ordre, qui s'élèvent à 143 721.77 € concernent l'amortissement des immobilisations

II - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'année 2016 : Section excédentaire : 459 596.18 € auquel il convient d'ajouter la reprise de l'excédent constaté en 2015 qui s'élève à 106 000.00 € et qui porte le résultat à fin 2016 à un excédent de **565 596.18 €**.

A – DEPENSES



D'un montant de **773 529.66 €**, elles comprennent :

1. Les charges de fonctionnement courantes d'un montant de 124 178.62 € dont les plus importantes sont les suivantes :

- ⇒ entretien des terrains de tennis en terre battue : 22 446.96 €
- ⇒ énergie électricité : 16 751.41 €
- ⇒ contrats de prestation de service : 29 325.23 €
- ⇒ entretien des locaux et du matériel : 9 427.05 €
- ⇒ fournitures, petits équipements et produits d'entretien : 16 560.76 €
- ⇒ eau pour l'arrosage : 8 684.80 €
- ⇒ assurance des installations et de la responsabilité civile du Syndicat : 9 848.00 €
- ⇒ autres (frais de télécommunication, carburant, fournitures diverses) : 11 134.41 €

2. Les charges de personnel pour 392 239.31 €

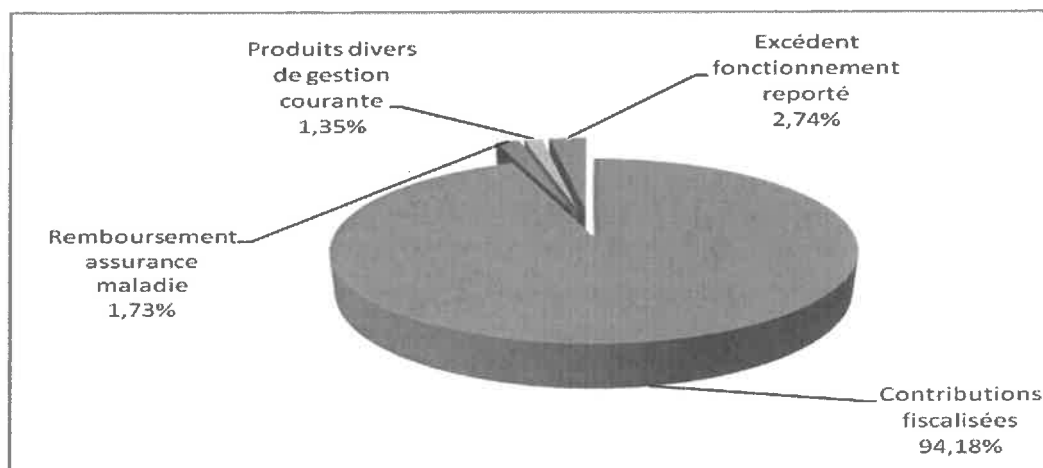
3. Les charges financières, d'un montant de 88 869.34 € se composent :

- ⇒ des intérêts des emprunts pour 89 484.99 €
- ⇒ des intérêts courus non-échus pour -2 969.44 € (comptabilisation négative provenant d'une différence entre les ICNE constatés en 2015 et ceux de 2016)
- ⇒ des intérêts de la ligne de trésorerie pour 2 353.79 €

4. Les autres charges de gestion pour 24 520.62 €. Ces quatre postes de dépenses constituent les opérations réelles.

5. En opérations d'ordre, un montant de 140 921.77 € (que l'on retrouve en recettes d'investissement) est consacré à la dotation aux amortissements des immobilisations, et la somme de 2 800.00 € provenant de la plus-value de la cession d'un tracteur.

B – RECETTES



D'un montant de **1 233 125.84 €**, soit une réalisation de 105.74 % à la prévision budgétaire initiale (1 166 200.00 €), ces ressources comprennent principalement :

1. Les contributions fiscalisées pour **1 161 398,00 €**,
2. Les remboursements liés à l'assurance statutaire du personnel pour **21 285.58 €**,
3. Les produits divers de gestion courante pour **16 645.06 €**,
4. Le versement de la subvention du Lycée pour **27 500.00 €** et de l'A.S.P pour **2 497.20 €**,
5. Le produit provenant de la cession d'un tracteur pour **2 800.00 €**,
6. Le produit provenant de la redevance d'occupation du domaine public pour **1 000.00 €** (implantation temporaire d'un relais de radiotéléphonie sur parcelle du stade).

VU la note présentant cette délibération,

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré sous la présidence de M. Philippe SUEUR Vice-président, Mme Muriel SCOLAN, Présidente, étant absente, à l'unanimité,

ARTICLE 1

APPROUVE le Compte Administratif 2016 du Syndicat du Stade dont les résultats par section sont les suivants :

⇒Section d'investissement	- 187 154.85 €
⇒Section de fonctionnement	+ 565 596.18 €
⇒RESULTAT DE CLOTURE	+ 378 441.33 €

ARTICLE 2

APPROUVE les restes à réaliser de la section d'investissement qui s'élèvent à :

Dépenses	8 856.00 €
----------	------------

04 – AFFECTATION DU RESULTAT 2016

Rapporteur : Monsieur SUEUR

L'assemblée délibérante vote le Compte Administratif de l'exercice comptable clos, constate les résultats, puis décide de leur affectation. Celle-ci doit couvrir prioritairement les éventuels déficits des exercices précédents et ensuite le besoin de financement dégagé par la section d'investissement. Le solde est affecté en excédent de fonctionnement reporté ou en dotation complémentaire d'investissement en réserves.

Il est rappelé que le Compte Administratif 2016, voté le 31 mars 2017, présente un excédent de fonctionnement de 565 596.18 € et un déficit d'investissement de 187 154.85 €. Les restes à réaliser en dépenses de la section d'investissement s'élèvent respectivement à 8 856.00 €

Compte tenu des restes à réaliser et du déficit d'investissement 2016, il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement du Compte Administratif 2016 de la manière suivante :

- Excédent de fonctionnement capitalisé – 1068 : 196 010.85 €
- Report d'excédent de fonctionnement – 002 : 182 430.48 €

VU la note présentant cette délibération,

VU la délibération du 31 mars 2017 adoptant le Compte Administratif 2016,

CONSIDERANT qu'il convient d'affecter le résultat du Compte Administratif 2016 sur l'exercice 2017,

CONSIDERANT que le Compte Administratif 2016 présente un excédent de fonctionnement de 378 441.33 € qu'il convient d'affecter sur l'exercice 2017,

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement inscrit au Compte Administratif 2016 de la manière suivante :

- Déficit d'investissement – 001 : 187 154.85 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé – 1068 : 196 010.85 €
- Report d'excédent de fonctionnement – 002 : 182 430.48 €
- Restes à réaliser : 8 856.00 €

DIT que cette affectation sera reprise au Budget Primitif 2017.

05 – BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2017

Rapporteur : Monsieur SUEUR

Le projet de Budget Primitif 2017 s'inscrit dans le respect des équilibres rappelés lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 20 Mars dernier.

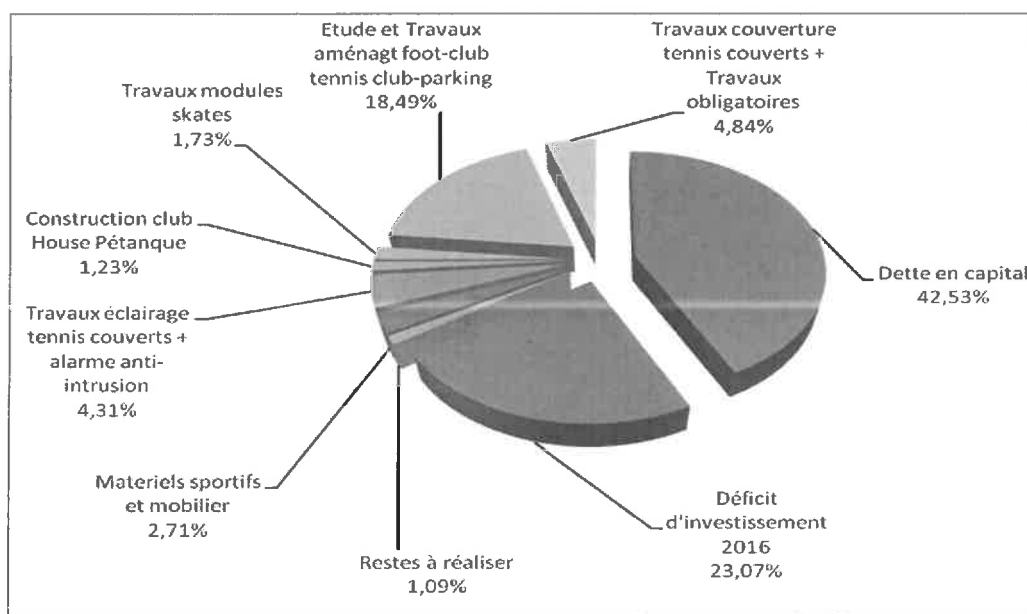
Il est donc proposé de reprendre les résultats 2016 dès le Budget Primitif 2017. Celui-ci comporte donc, outre les crédits nouveaux, les restes à réaliser en investissement ainsi que l'excédent de fonctionnement et le déficit d'investissement de l'exercice 2016.

L'équilibre qui en résulte, pour un total de **2 172 839.33 €**, est le suivant :

Section d'investissement	811 210.85 €
Section de fonctionnement	1 361 628.48 €

I – SECTION D'INVESTISSEMENT : 811 210.85 €

A – DEPENSES



Les crédits nouveaux (270 200 €) cumulés aux restes à réaliser de 2016 (8 856 €) vont permettre de réaliser, les travaux d'investissement courants tels que :

- Acquisition de matériels sportifs et de mobilier : 22 000 €,
- Des travaux pour l'éclairage des tennis couverts : 25 000 €,
- Travaux pour les modules skates : 14 000 €,
- Les travaux de couverture des tennis couverts : 4 000 €,
- Alarmes anti-intrusion de la Salle Omnisports et des tennis couverts : 10 000 €,
- Travaux obligatoires : 35 200.00 €.

Le projet de réaménagement du stade a été approuvé lors de la dernière séance du Comité. Il comporte la réhabilitation du terrain stabilisé de football en un terrain synthétique avec une piste d'athlétisme de 4 couloirs, la réfection de la piste d'élan du

saut en longueur, le déplacement de l'aire de lancer de poids ainsi que la création d'un espace de convivialité (type Club House) à proximité de la tribune et du terrain de football synthétique existant. Il est également envisagé la réhabilitation des courts de tennis en terre battue n° 1-2 et 3 ainsi que la réalisation d'un parking et d'un accès aux différentes structures sportives. Toutes ces transformations entraîneront l'aménagement de nouveaux flux de circulation.

Une enveloppe d'un montant de 150 000 € sera consacrée essentiellement aux études préalables aux travaux qui eux, débiteront fin 2018.

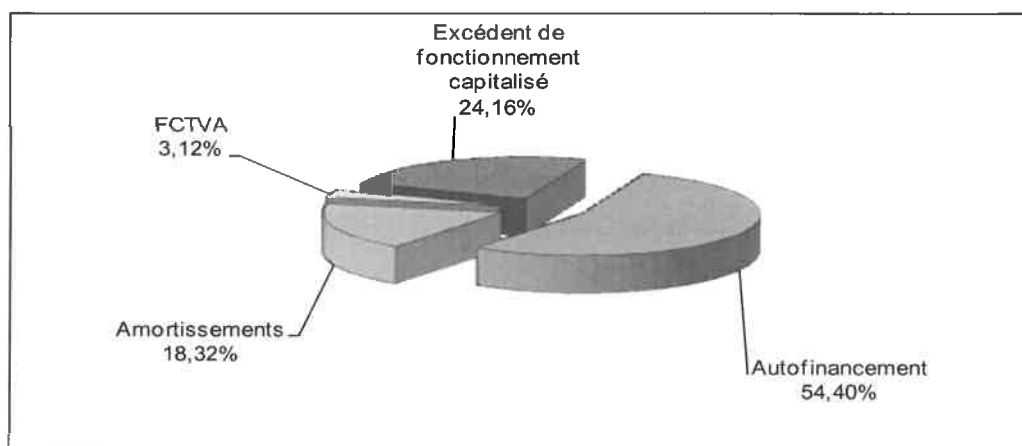
A ces nouvelles propositions, il convient d'ajouter le financement de la construction d'un Club House Pétanque. Une enveloppe de 10 000 € est consacrée à ce projet.

DEPENSES		RECETTES	
Capital de la dette	345 000,00	Autofinancement	441 348,48
Déficit d'investissement 2016	187 154,85	Amortissement	148 580,00
Dépenses d'équipement	279 056,00	Emprunt 2017	
Restes à réaliser	8 856,00	FCTVA (sur dépenses 2016)	25 271,52
Travaux d'investissement obligatoires	35 200,00	Excédent de fonctionnement capitalisé	196 010,85
Etudes M.Oeuvre travaux aménagement foot-club tennis-parking	150 000,00		
Travaux couverture tennis couverts	4 000,00		
Alarme anti-intrusion Salle omnisports et tennis couverts	10 000,00		
Construction Club house pétanque	10 000,00		
Matériels sportifs	11 000,00		
Mobilier	11 000,00		
Travaux éclairage tennis couverts	25 000,00		
Travaux modules skate	14 000,00		
TOTAL	811 210,85	TOTAL	811 210,85

B – RECETTES

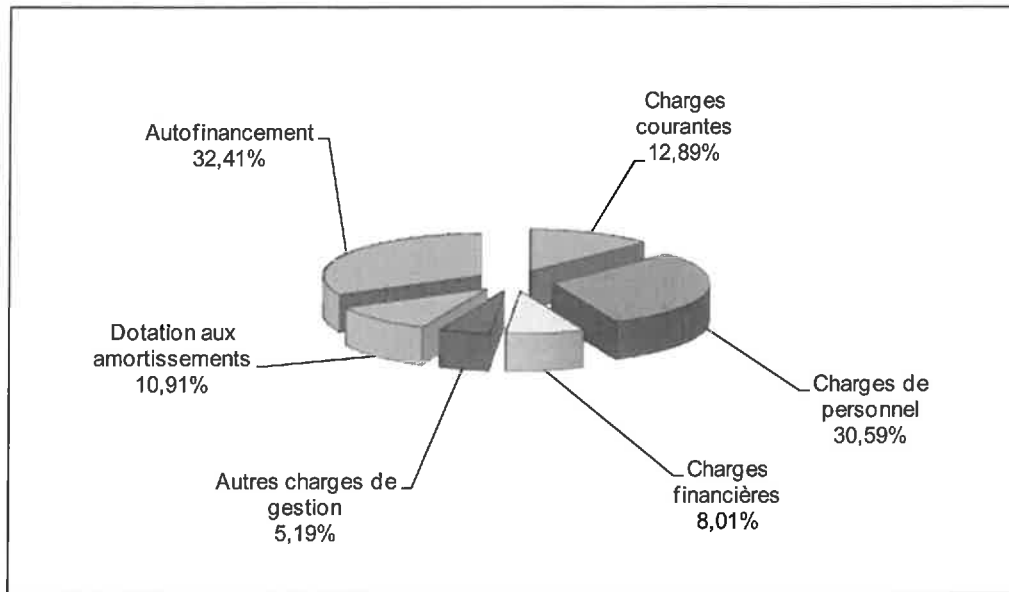
Le faible niveau des dépenses d'équipement en 2016 a pour conséquence directe un faible montant de FCTVA à percevoir (25 271.52 €).

Ainsi, les dépenses d'équipement seront principalement financées par l'excédent de fonctionnement capitalisé (196 010.85 €) et l'autofinancement.



II – SECTION DE FONCTIONNEMENT : 1 361 628.48 €

A – DEPENSES



Les charges de gestion courante s'élèvent à 175 500.00 € pour 2017. Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

Entretien des terrains	24 000.00 €
Energie	53 000.00 €
Eau	10 045.00 €
Contrats de prestations de services- Maintenance	32 500.00 €
Assurances	10 055.00 €
Petits équipements	20 500.00 €
Locations mobilières	6 000.00 €
Autres dépenses de fonctionnement	19 400.00 €

Les autres dépenses de fonctionnement comprennent le carburant, les frais de télécommunication, les fournitures de petit entretien...

Après une baisse de 10.6 % des dépenses de fonctionnement en 2016 par rapport à 2015, il apparaît que les dépenses de fonctionnement devront évoluer à la hausse (+17.7 %) pour 2017.

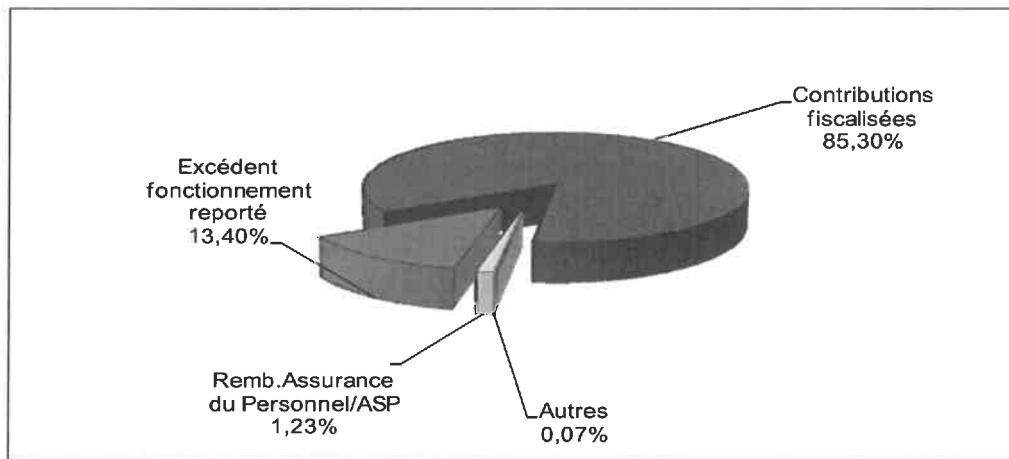
Les charges à caractère général du chapitre 011 réalisées en 2016 représentent 63 % de la prévision, baisse surtout due à une erreur dans le libellé des factures concernant la fourniture d'énergie qui n'ont pas pu être mandatées sur 2016 et seront payées sur 2017.

Il est donc nécessaire de prévoir une augmentation des charges à caractère général de 41.33 % pour faire face à ces dépenses d'énergie ainsi qu'à l'augmentation des dépenses d'entretien des réseaux, des équipements et des contrats de prestations de services et de maintenance.

Concernant les charges de personnel (Chapitre 012) qui représentent une part déterminante des dépenses de fonctionnement, il est proposé de reprendre le montant prévu au budget prévisionnel de 2016.

DEPENSES		RECETTES	
Charges de fonctionnement courantes	175 500,00	Contributions syndicales	1 161 398
Charges de personnel	416 500,00	Remb. Assurance du personnel/ASP	16 800,00
Intérêts de la dette	99 000,00	Produit divers	1 000,00
Intérêts ligne trésorerie et icne	10 000,00	Mise à disposition CNFPT	0,00
Autres charges	70 700,00	Excédent de fonctionnement reporté	182 430,48
Amortissement	148 580,00		
Autofinancement	441 348,48		
TOTAL	1 361 628,48	TOTAL	1 361 628,48

B – RECETTES



Les recettes de fonctionnement du Syndicat sont principalement constituées par les contributions fiscalisées.

Il est proposé de reconduire le montant perçu en 2016 soit 1 161 398.00 € pour 2017.

VU la note présentant cette délibération,

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE, le report sur l'exercice 2017, des restes à réaliser constatés au Compte Administratif 2016, à savoir :

RESTES À REALISER DEPENSES

DESIGNATION DE L'OPERATION	CREDITS 2016 REPORTES
2031 – Frais d'études	5 496.00
2188 – Autres immobilisations corporelles	3 360.00
TOTAL DEPENSES	8 856.00

APPROUVE, chapitre par chapitre, le Budget Primitif 2017 du Syndicat Intercommunal en vue de l'Aggrandissement et de la Gestion du Stade, équilibré en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

Section de Fonctionnement	1 361 628.48 €
Section d'Investissement	811 210.85 €
Soit un total de	2 172 839.33 €

**06 – BUDGET PRIMITIF 2017 – FIXATION DU MONTANT DES IMPOSITIONS
DIRECTES**

Rapporteur : Monsieur SUEUR

VU la note présentant le Budget Primitif 2017,

VU la délibération du 31 mars 2017 adoptant le Budget Primitif 2017,

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE à 1 161 398,00 € le montant des contributions syndicales nécessaires à l'équilibre du Budget Primitif 2017,

DECIDE en outre que cette somme sera répartie par moitié entre les villes d'Enghien-les-Bains et de Deuil-la-Barre, soit 580 699.00 € chacune.

**PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR,
LA SEANCE EST LEVEE A 19 h 40.**



La secrétaire de séance

Dominique PETITPAS
Dominique PETITPAS

